

à la fois la puissance de la parole de Jésus-Christ qui a opéré le miracle, et la puissance des larmes de la femme qui l'a provoqué. La veuve de Naïm était soumise aux ordres de la Providence ; elle gémissait, mais ne murmurait point ; elle pleurait, mais elle ne se décourageait point ; au contraire, pleine de force, elle accompagnait elle-même son fils à sa dernière demeure. Ainsi les larmes sanctifiées par la résignation et le courage touchent le cœur de Dieu et font éclater des merveilles ; tandis que les larmes qui ont pour principe une secrète opposition aux desseins de Dieu, ou bien quelque amour propre blessé qui s'aptoie sur soi-même, sont inutiles et stériles.

Ne séparons pas notre deuil des espérances futures ; et ne désespérons jamais des morts pour lesquels nous prions ; car la charité de l'homme, unie à la puissance de Dieu, ne connaît rien d'impossible.

CONDITIONS REQUISES POUR GAGNER LES INDULGENCES

1^o Quelles conditions sont requises pour gagner les indulgences ?

Rép. — Pour gagner les indulgences, trois choses sont généralement requises : *l'intention, l'état de grâce sanctifiante et l'accomplissement fidèle des œuvres prescrites.*

2^o Est-il nécessaire que *l'intention* soit *actuelle* ?

Rép. — Non, l'intention *virtuelle* suffit, c'est-à-dire, cette intention qu'on a eue d'abord de gagner l'indulgence et qui n'ayant pas été révoquée par une volonté contraire, persévère moralement et nous détermine à accomplir les œuvres prescrites.

3^o L'intention *générale*, formée le matin, de gagner *toutes* les indulgences attachées aux pratiques de piété et aux bonnes œuvres à faire durant la journée suffit-elle, alors même qu'on ignore quelles sont ces indulgences ?

Rép. — Oui, et saint Léonard de Port-Maurice recommandait fortement aux fidèles cette pieuse et salutaire pratique.

4^o Est-il nécessaire que l'intention, qu'on a de gagner l'indulgence en accomplissant une œuvre, soit l'intention principale ?